



DECLARATION FINALE DU CONSEIL CONJOINT DE MISE EN
ŒUVRE DE L'APV/FLEGT TENU A YAOUNDE LE 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le vingtième jour du mois de juin, s'est tenue à la salle 635 du Ministère des Forêts et de la Faune à Yaoundé, la 5^{ème} session du Conseil Conjoint de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre le Cameroun et l'Union Européenne sous la Présidence conjointe de Monsieur NGOLE PHILIP NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune et de Madame Françoise COLLET, Ambassadeur, Chef de mission de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun.

Les travaux de cette 5^{ème} session ont porté sur la validation des recommandations du 6^{ème} Comité Conjoint de Suivi (CCS) de la mise en œuvre de l'APV tenu à Yaoundé le 23 avril 2014, la signature des aide-mémoires du 4^{ème} Conseil Conjoint de mise en œuvre du 17 décembre 2013 et du 6^{ème} Comité Conjoint précédemment évoqué.

A l'année 3 de la phase préparatoire, et après l'entrée en vigueur de l'Accord le 16 décembre 2011, le Cameroun montre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord, et sa volonté de poursuivre la mise en œuvre dudit Accord, conformément au calendrier préalablement défini.

Les deux Parties ont pris note des efforts qui restent nécessaires dans la perspective de l'émission des autorisations FLEGT. Le développement du Système Informatique d'Information Forestière (SIGIF) notamment

constitue une étape essentielle pour opérationnaliser l'Accord. Les deux Parties ont par ailleurs souligné la nécessité de s'assurer que l'APV fournit des garanties de légalité pour tous les types de bois, y compris celui issu des coupes de récupération.

Dans ce cadre, les deux parties rappellent leur attachement à la concertation avec les tous les acteurs concernés par le secteur forestier compte tenu de son importance économique, sociale et environnementale.

La 5^{ème} session du Conseil Conjoint de mise en œuvre de l'APV/FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne, s'est terminée sur une note d'optimisme pour les deux parties à l'Accord, et sur un appel à la poursuite des efforts conjoints afin d'aboutir à la délivrance prochaine des autorisations FLEGT.

Pour la partie camerounaise



Ngole Philip Ngwese

Pour la partie européenne

